

HF1479
.P73
C6214
QUEEN
c.1

IC

Objectif prospérité

**LE CANADA ET L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION ET DES PROJETS
D'IMMOBILISATION**

Une des réponses du gouvernement du Canada aux participants des secteurs à l'Initiative de la prospérité

Industrie, Sciences et Technologie Canada

mai 1993

Also available in English

HF
1479
P-73
C6214
Queen
c1

Objectif prospérité

**LE CANADA ET L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION ET DES PROJETS
D'IMMOBILISATION**

Industry Canada
Library - Queen

MAY 26 1995

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

Une des réponses du gouvernement du Canada aux participants des secteurs à l'Initiative de la prospérité

Industrie, Sciences et Technologie Canada

mai 1993

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

- I La voie de la prospérité pour l'industrie de la construction et des projets d'immobilisation
- II L'accroissement de la compétitivité
- III Un cadre national de partenariat
- IV Les avantages d'une approche sectorielle
- V Le partenariat dans l'industrie de la construction et des projets d'immobilisation

I. LA VOIE DE LA PROSPÉRITÉ POUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES PROJETS D'IMMOBILISATION

L'Initiative de la prospérité du gouvernement du Canada a démarré réellement en octobre 1991 lorsqu'un groupe de Canadiennes et de Canadiens distingués a répondu à l'appel du gouvernement. Celui-ci leur demandait de se pencher sur la capacité du Canada de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale et de dresser un plan concret en vue d'améliorer son rendement. Dans le cadre de l'Initiative, des ministres fédéraux ont demandé à des groupes d'industries appartenant à un même secteur d'entreprendre une analyse similaire de leurs propres industries.

Les groupes sectoriels ont été incités à faire participer les cadres, les travailleurs, les clients, les fournisseurs, les représentants d'administrations publiques et les autres intervenants intéressés à la prospérité du secteur. Ils ont produit une série de plans d'action qui ont aidé le Comité directeur de la prospérité, un comité national, à préparer son rapport final, *Innover pour l'avenir*.

Le gouvernement fédéral répondra aux recommandations formulées dans *Innover pour l'avenir* ainsi que dans les rapports sectoriels. Le présent document résume la réponse au rapport du Groupe de consultation sectorielle formé de membres de l'Association canadienne de la construction, de l'Institut royal d'architecture du Canada, de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada et de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. Ces associations ont présenté, individuellement, des mémoires sur la façon d'accroître la compétitivité.

A la grandeur du pays, les consultations sur la prospérité ont démontré que les Canadiennes et les Canadiens veulent vraiment s'attaquer aux problèmes auxquels ils se heurtent sur la voie d'une compétitivité accrue. Ceux-ci se rendent compte que les nouveaux emplois proviennent d'industries compétitives qui s'appuient sur la technologie de pointe et cherchent sans cesse de nouveaux marchés. De telles industries sont prêtes à mettre le prix pour les employés les plus productifs. Elles fournissent la vigueur économique dont dépendent les programmes sociaux canadiens.

Le gouvernement du Canada désire maintenir ses partenariats tant à l'échelle nationale qu'avec l'industrie de la construction et des projets d'immobilisation, et d'autres secteurs de l'économie. Le rapport du Groupe de consultation et les rapports présentés par ses membres donnent une vision d'ensemble de l'industrie, qui peut constituer une assise solide permettant aux partenaires de s'engager ensemble à progresser dans tous les domaines.

II. L'ACCROISSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

Le gouvernement du Canada a perçu les consultations sectorielles comme un défi pour le secteur privé et pour les administrations publiques. Pour le secteur privé, le défi était d'en arriver à un consensus entre les nombreux intérêts qui ont leur mot à dire dans des domaines aussi importants que la formation, la technologie, la commercialisation, la gestion de l'environnement, le service à la clientèle et le milieu de travail. Pour les administrations publiques, par ailleurs, la difficulté à surmonter consistait à trouver des moyens d'appuyer la mise en œuvre du consensus établi dans le secteur privé, sans pour autant grever les maigres ressources du secteur public.

Le défi commun à relever consistait à établir un processus qui conduirait à une franche discussion à propos de ce que le secteur public et le secteur privé pourraient faire pour accroître la compétitivité du Canada, seuls ou en collaborant avec l'autre secteur.

Les consultations sectorielles ont rassemblé tous ceux qui doivent coopérer dans le but d'accroître la compétitivité de l'industrie : les cadres, les travailleurs, les enseignants, les consommateurs, les fournisseurs et les représentants d'administrations publiques. Dans certains secteurs d'activité, ces consultations constituaient le prolongement d'un modèle déjà établi. Dans d'autres, elles représentaient une nouvelle façon d'envisager le secteur. Leur but était de créer des partenariats sectoriels comportant des engagements communs pour accroître la compétitivité du secteur.

Grâce à ce vaste processus d'enquête, de consultations et de comptes rendus, l'Initiative de la prospérité a amené la compétitivité au premier plan des préoccupations des Canadiennes et des Canadiens. Elle doit y demeurer.

Sur le plan économique, le succès d'un individu, d'une entreprise, d'une industrie, et, en définitive, du pays, dépend d'une foule de petites améliorations quotidiennes. Le plus souvent, celles-ci résultent d'innovations dans le secteur privé stimulées par la nécessité pour une entreprise donnée de demeurer compétitive par rapport à ses rivales sur la scène nationale ou internationale. Les entreprises doivent être prêtes à innover pour devenir compétitives. Il s'agit là d'une attitude permanente à adopter, et non d'une mesure temporaire à prendre.

Étant donné que les rapports sectoriels traitent de nombreux sujets qui débordent le cadre de leur secteur, le présent document commence par la réponse du gouvernement fédéral aux grandes questions soulevées dans le rapport national et dans les rapports sectoriels issus de l'Initiative de la prospérité. Il développe ensuite, à la section IV, quelques idées générales concernant la manière d'accroître l'efficacité des partenariats sectoriels. Enfin, la section V traite du partenariat dans le secteur d'activité sur lequel se penche le présent document.

III. UN CADRE NATIONAL DE PARTENARIAT

Le gouvernement canadien a pris plusieurs mesures touchant l'économie dans son ensemble et ayant trait aux politiques et aux programmes proposés dans le plan d'action national ainsi que dans les plans d'action sectoriels de l'Initiative de la prospérité. Bon nombre de ces mesures remontent aux années antérieures mais sont maintenant revues de manière à prendre en considération les recommandations formulées dans *Innovier pour l'avenir* ou les préoccupations des groupes sectoriels qui débordent leurs secteurs.

Les administrations publiques ont manifestement un important rôle à jouer dans la création d'un climat économique qui favorise la croissance ainsi que les niveaux de vie élevés. Sur le plan macro-économique, le pays a certes atteint ses objectifs quant à la réduction de l'inflation, mais il lui reste beaucoup à faire pour limiter la croissance de la dette publique ainsi que celle du déficit fédéral et des déficits provinciaux. Ces derniers ne favorisent pas les investissements productifs; ils maintiennent les taux d'intérêt réels (après inflation) à un niveau élevé et augmentent le coût du financement dans le secteur privé.

Les consultations ont insisté sur le rôle essentiel de l'État dans le maintien d'une fiscalité concurrentielle, de politiques-cadres et de politiques de réglementation, d'un régime financier sain et d'infrastructures publiques hautement développées. Tous ces éléments contribuent d'une manière importante à la compétitivité de l'industrie.

Les mesures prises par l'État en vue de favoriser le rendement économique sont évidentes dans six domaines :

- l'établissement d'une infrastructure et d'une réglementation favorisant la compétitivité sur le marché;
- l'attention accrue accordée à l'innovation et aux nouvelles techniques;
- la mise en valeur de la compétence et de la flexibilité de la main-d'œuvre;
- l'amélioration de l'accès au financement accordé aux petites entreprises, par des taux plus concurrentiels;
- l'introduction de stimulants fiscaux pour ceux qui investissent dans la croissance de l'entreprise;
- l'affermissement de la compétitivité internationale des industries canadiennes.

Examinons les mesures prises dans chaque catégorie et leur contribution à l'efficacité et à la croissance économiques.

1. L'infrastructure et la réglementation du marché

- **L'Accord de libre-échange nord-américain.** Cet accord souligne la grande importance que l'État accorde à la libéralisation des échanges commerciaux en faveur des entreprises canadiennes. Lorsqu'il sera ratifié, l'Accord créera, pour les biens et les services canadiens, une zone de libre-échange de plus de 370 millions de consommateurs éventuels.
- **Le contrôle du déficit et du fardeau fiscal grâce aux coupures dans les dépenses gouvernementales.** Les budgets fédéraux de 1991 et de 1992, de même que l'Exposé économique de décembre 1992, s'inscrivent dans la démarche de l'État visant à encourager les investissements du secteur privé ainsi que l'augmentation de la production grâce à un usage judicieux des stimulants fiscaux et à la réduction des dépenses publiques. Dans cet exposé, le gouvernement a annoncé des coupures de l'ordre de 8 milliards de dollars au cours des 30 prochains mois, grâce à un gel des salaires des élus et des fonctionnaires, à une réduction de ses budgets de fonctionnement ainsi qu'à des réductions dans les subventions destinées à la plupart des organismes et des groupes d'intérêts.
- **La réduction des exigences en matière de réglementation.** En réponse aux recommandations faites par les groupes sectoriels, 19 ministères fédéraux et 6 organismes gouvernementaux se sont engagés à revoir leurs règlements avant avril 1993, afin d'éliminer l'excès de réglementation. Cet examen comprend tous les coûts reliés à la réglementation, et notamment leurs répercussions sur la compétitivité de l'industrie. Des examens effectués auparavant dans 3 ministères ont donné lieu à la modification ou à l'annulation de plus de 125 des 245 réglementations étudiées.
- **L'amélioration de l'infrastructure.** D'après le plan d'action pour la prospérité et les consultations sectorielles, il est évident que des dépenses prudentes au chapitre des infrastructures constituent un investissement dans l'avenir du Canada. Le gouvernement abonde dans le même sens en contribuant au démarrage immédiat de projets routiers prioritaires au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, comme il l'a annoncé dans l'Exposé économique de décembre. Il examine à l'heure actuelle les études environnementales et la viabilité financière du projet de lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme que l'État privilégie. Le gouvernement contribue également à la rénovation des ponts de compétence fédérale à Montréal et à celle des routes dans les parcs nationaux de l'Ouest. Il fait également des

investissements visant à améliorer l'efficacité et la sécurité des systèmes de transport aériens et ferroviaires du Canada.

- **La création d'une infrastructure en prévision du XXI^e siècle.** Pour faire suite aux recommandations nationales et sectorielles de l'Initiative de la prospérité, le gouvernement donne son appui à un projet du secteur privé destiné à établir une autoroute électronique à grande vitesse et à large bande qui profitera grandement à ses concepteurs et à ses utilisateurs. L'établissement d'un Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) en marquera la première étape. En même temps, le gouvernement prolonge de cinq ans le programme des Réseaux de centres d'excellence. Ceux-ci rassemblent 15 groupes de recherche ou des partenariats et comprennent des sociétés ainsi que des institutions qui s'adonnent à des recherches dans le domaine de la technologie. Le CANARIE soutiendra ces centres d'excellence.
- **La réduction des tarifs applicables aux intrants importants.** Les tarifs applicables aux textiles, qui constituent des intrants importants pour d'autres fabricants, seront sensiblement réduits au cours des six prochaines années, la première diminution ayant eu lieu le 1^{er} janvier 1993. En février 1992, les tarifs douaniers qui s'appliquaient à quelque 25 catégories de produits de consommation non fabriqués au Canada ont été supprimés; la valeur de ces importations se chiffre à environ 1 milliard de dollars par an. Cette mesure, qui a été prise à la demande des détaillants canadiens, est destinée à favoriser les achats au Canada. D'autres analyses, dont le but est de faire en sorte que nos tarifs soient concurrentiels, sont présentement en cours.
- **L'accroissement de la compétitivité du financement accordé aux exportations canadiennes.** En réponse aux recommandations formulées par l'industrie, le gouvernement est en train de réviser la *Loi sur l'expansion des exportations*. Les changements apportés procureront aux exportateurs canadiens un service plus flexible et répondant mieux à leurs attentes.
- **Les négociations en vue d'éliminer les barrières au commerce intérieur.** Le ministre fédéral du Commerce et ses homologues provinciaux et territoriaux ont convenu, lors d'une réunion tenue à Montréal le 18 mars 1993, d'entamer de vastes négociations, d'ici le 1^{er} juillet, afin d'éliminer les barrières à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux à l'intérieur du Canada. Ils tenteront de parvenir à une entente d'ici le 30 juin 1994. Les négociations visent l'établissement d'un mécanisme pratique et efficace de règlement des différends. Les principaux négociateurs se rencontreront pour la première fois au début du mois de mai.

2. Innovation

- **L'amélioration des crédits d'impôt destinés à la recherche scientifique et au développement expérimental.** Après avoir consulté de façon exhaustive l'industrie, le gouvernement fédéral a répondu aux recommandations de cette dernière en ce qui a trait à la révision des règles régissant ce crédit. Les sociétés y auront donc plus facilement accès. Le budget de février 1992 prévoyait un montant additionnel de 230 millions de dollars réparti sur 5 ans au titre des crédits aux sociétés canadiennes qui font de la R-D.
- **L'introduction de stimulants fiscaux destinés à encourager la modernisation de la technologie et la croissance de l'entreprise.** Dans son exposé économique de décembre, le gouvernement a mis de côté un montant additionnel de 400 millions de dollars en stimulants fiscaux destinés à aider les entreprises canadiennes à adopter de nouvelles techniques et à faire d'autres investissements productifs qui favoriseront leur adaptation et leur croissance. Il consultera l'industrie sur l'amélioration du traitement fiscal à accorder à l'équipement rendu désuet par la rapidité du changement technologique, les investissements dans la R-D ainsi que l'utilisation de brevets et de processus industriels.
- **L'expansion du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).** Les consultations sectorielles le confirment : le PARI stimule efficacement la R-D chez les petites et moyennes entreprises. En réponse à l'appui accordé par l'industrie, le financement a été augmenté afin d'élargir ce programme qui réussit; le PARI sera jumelé à d'autres activités de l'État.
- **L'établissement d'un Institut national de la qualité.** Le gouvernement fédéral a convenu de faire sa part en donnant suite à une recommandation du Comité directeur concernant l'établissement d'un Institut national de la qualité, un projet mis de l'avant par le secteur privé à titre d'investissement clé dans l'infrastructure institutionnelle. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur a également proposé l'établissement d'un réseau canadien de la qualité totale de concert avec les travailleurs, les entreprises et le milieu universitaire. Ce réseau appuierait l'engagement à l'égard de la qualité au Canada et comprendrait une initiative nationale de la qualité destinée à :
 - établir un centre d'information sur les meilleures pratiques;
 - élaborer une stratégie nationale en matière de qualité;
 - fournir une formation et des conseils à l'industrie et à d'autres organismes.

3. La mise en valeur de la compétence et de la flexibilité de la main-d'œuvre

- **L'accroissement des compétences des chômeurs canadiens.** Dans son exposé économique de décembre 1992, le gouvernement a porté de 300 millions de dollars à 2,2 milliards le financement destiné au développement de la main-d'œuvre active en 1993. Cette augmentation permettra d'offrir des services particuliers aux travailleurs qui perdent leur emploi après avoir travaillé pendant longtemps. Cette somme de 2,2 milliards de dollars, qui représente une augmentation par rapport aux 500 millions alloués à la même fin en 1990, constitue un engagement important de la part de l'État à accroître les compétences de la main-d'œuvre. Lorsqu'elle s'ajoute aux montants accordés en vertu de la stratégie canadienne de l'emploi, cette somme s'élève à 3,8 milliards de dollars.

- **L'accroissement de la formation de la main-d'œuvre, sur le plan qualitatif et quantitatif.** Même s'il ne jouit pas d'une culture du savoir profondément enracinée comme c'est le cas au Japon et en Allemagne, le Canada ne part pas de zéro. Ici, au pays, le Western Wood Products Forum et le Conseil du Service d'entretien et de réparation automobiles du Canada s'occupent de questions relatives à la formation, à la compétitivité et à la productivité. Pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques et leur donner de l'expansion, le gouvernement fédéral dépensera 250 millions de dollars répartis sur 5 ans afin d'aider à créer 60 conseils de formation sectoriels. Reposant sur la participation des travailleurs aussi bien que des patrons, chaque conseil examinera les besoins des travailleurs en matière de formation dans sa sphère de compétence et élaborera des stratégies de formation dans le secteur privé, de concert avec les intervenants. Le gouvernement étudiera également les stimulants fiscaux destinés à aider les employeurs à assumer les coûts de la formation permettant de satisfaire aux normes d'emploi.

4. Le coût et la disponibilité des fonds destinés aux petites entreprises

- Au Canada, la création d'emplois et l'innovation sont largement l'œuvre de la petite entreprise mais, dans le passé, cette dernière a eu plus de difficulté que la grande entreprise à obtenir du financement à des taux concurrentiels. L'Exposé économique de décembre annonce d'importantes mesures à cet égard :
 - l'extension du Programme de financement de la petite entreprise jusqu'à la fin de 1994;
 - la simplification et l'expansion de la disposition relative aux investissements dans la petite entreprise par l'intermédiaire des REER et des fonds de capital-risque parrainés par les travailleurs syndiqués;

- l'introduction de mesures visant à aider les jeunes entreprises du secteur pétrolier à lever des fonds destinés à financer les nouvelles explorations.
- Dans le but d'accroître davantage la disponibilité de fonds, le gouvernement a adopté des amendements à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 1993. Ces amendements :
- feront passer le montant maximum des prêts de 100 000 \$ à 250 000 \$ et celui du revenu annuel maximum admissible de 2 à 5 millions de dollars;
 - fourniront une structure de prix d'une flexibilité accrue en introduisant des taux d'intérêt fixes aussi bien que des taux d'intérêt flottants;
 - fourniront des capitaux travaillant librement pour les emprunteurs, en introduisant : le refinancement de capitaux fixes achetés dans les 180 jours qui précèdent; le financement intégral, et non plus à 80 ou 90 p. 100, des achats de biens; une limite sur les garanties personnelles de 25 p. 100 du montant du prêt, limite qui n'existait pas auparavant.

5. Les stimulants fiscaux favorisant la croissance de l'entreprise et les investissements

Dans l'Exposé économique de décembre, le gouvernement ajoute aux stimulants fiscaux annoncés dans le budget fédéral de février 1992, lesquels incluaient des augmentations des taux d'allocation pour les coûts en capital, une réduction des taxes sur la fabrication, et une expansion du crédit d'impôt à la R-D. Les mesures annoncées en décembre comprennent des stimulants fiscaux nouveaux et importants, destinés à favoriser la croissance de la petite entreprise, notamment :

- un nouveau crédit d'impôt de 10 p. 100 pour les investissements dans la machinerie et l'équipement, faits par la petite entreprise;
- une dispense d'une année dans le paiement des primes d'assurance-chômage des petites entreprises qui engagent de nouveaux employés;
- le prolongement d'un an du Régime d'accession à la propriété, qui permet aux acheteurs d'une première maison d'utiliser des fonds provenant de leur REER.

6. L'affermissement de la compétitivité internationale des industries canadiennes

- **L'exploitation de l'Accord de libre-échange nord-américain.** Le gouvernement fédéral s'engage à mettre en vigueur l'Accord et à aider les entreprises canadiennes à tirer profit des débouchés afin d'augmenter les ventes et de créer des emplois.
- **L'accès au marché nord-américain.** Le gouvernement fédéral a lancé le programme Accès Amérique du Nord visant à aider les Canadiennes et les Canadiens à profiter des débouchés résultant de cet accord. Ce programme : offrira de l'aide aux entreprises canadiennes qui transigent des affaires au Mexique grâce au centre d'affaires canadien établi à Mexico; sera chargé du Programme des nouveaux exportateurs au Mexique (NEWMEX); fournira de l'aide pour la participation à des foires et à des missions; comprendra un élément important d'information sur les marchés et de sensibilisation à l'exportation; exploitera les possibilités d'investissements. Accès Amérique du Nord possède un budget de 27 millions de dollars, réparti sur 4 ans.
- **La création d'un Forum pour la formation dans le domaine du commerce international (FFCI).** L'Accord et la libéralisation du commerce international ne font que créer des débouchés sur les marchés d'exportation. Pour réaliser des gains, un plus grand nombre de Canadiens ont besoin d'acquérir les compétences et le savoir-faire qui leur permettront de livrer concurrence à l'échelle mondiale. Le FFCI, mis de l'avant par le secteur privé, constitue un partenariat entre des représentants de l'administration publique et des intervenants tels que la Chambre de commerce, la Fédération canadienne du travail et l'Association des exportateurs canadiens. En décembre 1992, le FFCI a annoncé la création d'un programme visant à favoriser les études dans le domaine du commerce international au Canada. Celui-ci mettra l'accent sur la petite et la moyenne entreprise ainsi que sur les jeunes. Les partenaires s'engagent à faire en sorte que les diplômés du programme aient les compétences requises par l'entreprise canadienne pour exploiter les nouveaux marchés.

IV. LES AVANTAGES D'UNE APPROCHE SECTORIELLE

Le travail d'équipe rapporte

Une des principales leçons tirée des consultations sectorielles menées pour l'Initiative de la prospérité est qu'en se concentrant sur les secteurs étroitement liés on peut améliorer la compétitivité industrielle.

Les consultations ont obligé des sociétés, dans chaque secteur, à collaborer avec leurs travailleurs, leurs clients et leurs fournisseurs, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement et tous les paliers de gouvernement pour produire leurs rapports. Ce travail d'équipe a fortement incité les participants à penser que cette façon de procéder était la manière de régler les problèmes et d'apporter des améliorations. Ce n'est pas uniquement au moyen de mesures prises par des entreprises agissant isolément que l'on sera compétitif ou le restera. Pour apporter des solutions aux problèmes, il faut créer un partenariat de groupes d'intérêt plus vastes que ceux qui ont pu exister par le passé.

L'approche sectorielle est l'étude globale d'un segment de l'économie et le regroupement des personnes qui peuvent influencer le rendement de ce segment afin d'apporter les changements qui s'imposent. Les différents milieux ne s'entendent pas toujours, mais cette façon de procéder offre la promesse de réels progrès sur le plan de la compétitivité de l'industrie canadienne. Les participants d'un secteur industriel ne peuvent pas se permettre d'agir seuls et souvent de manière contradictoire.

Pour sa part, l'État est disposé à créer les partenariats nécessaires avec divers groupes de chaque secteur pour que le processus soit productif. Ces relations doivent être fondées sur des attentes réalistes au sujet de ce que les autres parties peuvent accomplir, une volonté de participer à un dialogue honnête et la capacité de transformer le consensus en mesures concrètes.

Il apparaît désormais clairement, à la plupart des Canadiennes et des Canadiens, que les ressources financières du gouvernement dans le domaine de l'aide directe ou des allègements fiscaux sont épuisées. Cela ne veut pas dire que l'État cessera de participer au développement économique, mais plutôt que les interventions futures seront plus modestes et plus ciblées.

De toute façon, l'incidence des pouvoirs publics sur les affaires ne se limite pas à la prestation d'une aide directe ou indirecte, et l'on peut faire beaucoup, en agissant de concert avec l'industrie, pour accroître la compétitivité à un coût moindre pour le contribuable. L'élimination des barrières interprovinciales au commerce pourrait par exemple augmenter le PIB du Canada de plusieurs milliards de dollars. Il s'agira de mettre l'accent sur l'efficacité des services et des programmes, de mieux coordonner les

11

interventions avec les provinces et les autres paliers de gouvernement, et d'utiliser l'information comme un avantage concurrentiel. Ce dernier aspect obligera le gouvernement fédéral à consacrer plus de temps et d'attention aux efforts qui doivent être déployés, de concert avec d'autres intéressés, pour recueillir des données sur la compétitivité du Canada et pour ensuite veiller à ce que cette information soit communiquée aux personnes qui en ont besoin.

Il y a aussi des contraintes qui s'exercent sur les autres intervenants qui prennent part à la démarche sectorielle. En effet, la compétitivité ne constitue pas un but absolu. Il faudra faire des compromis entre la recherche de la compétitivité et d'autres questions vitales comme l'environnement. Suivant l'approche sectorielle, il s'agit de faire des choix et des compromis, sans rien cacher à ceux qui s'intéressent au même domaine de l'économie.

Le savoir

L'approche sectorielle contemplée se prête à la création d'un partenariat avec le gouvernement qui est basé sur le genre de produits, de services et de programmes fondés sur la connaissance dont on a de plus en plus besoin dans l'économie actuelle.

Cette approche gravite autour de produits et de services spécialisés qui répondent aux pressions particulières de l'industrie. Dans les secteurs où la petite entreprise prédomine, par exemple, les produits et les services fournis par les administrations publiques pourraient inclure entre autres une information stratégique sur la planification et le financement de l'entreprise, des services d'exportation et des services d'amélioration de la gestion.

En raison de leur courte durée de vie utile, les produits et les services fondés sur la connaissance doivent être créés et fabriqués rapidement, et doivent être mis à jour et adaptés. Le secteur privé veut que les administrations publiques simplifient, rationalisent et regroupent leurs gammes de produits, et qu'elles les rendent plus accessibles.

L'approche sectorielle sert à grouper tous les outils du gouvernement pour répondre aux questions qui préoccupent le secteur visé, depuis les stimulants fiscaux et l'infrastructure des communications jusqu'à la politique sur les brevets, l'enseignement et les compétences en relations interpersonnelles. Elle repose sur le concept du guichet unique, qui réunit les services fédéraux, provinciaux et peut-être même municipaux pertinents et qui les met à la disposition des intéressés à un seul et même endroit. Cette démarche permet de répondre à la plainte souvent entendue au cours des consultations, à savoir que les administrations publiques ont une pléthore de programmes et de services confus, faisant double-emploi et manquant de coordination, qui sont difficiles à comprendre et à utiliser.

Éléments de l'approche sectorielle

La création de partenariats sectoriels efficaces avec les intervenants économiques obligera les gouvernements à agir de quatre manières :

- Établir les grandes politiques-cadres uniquement après avoir fait une évaluation complète de leurs incidences sur les principaux secteurs de l'économie.
- Structurer les mesures économiques générales pour encourager la concurrence et la compétitivité sectorielle.
- Faire en sorte que les politiques sectorielles renforcent les politiques économiques générales, et fournir des renseignements, des produits, des programmes et des services fondés sur la connaissance pour aider les industries à relever les défis de la compétitivité auxquels elles font face dans la nouvelle économie mondiale.
- Favoriser la création et le maintien de partenariats sectoriels actifs.

La dernière partie du présent document s'attarde sur la mise en pratique de ces principes dans le secteur visé.

V. LE PARTENARIAT DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES PROJETS D'IMMOBILISATION

Le défi

L'industrie de la construction et des projets d'immobilisation est un volet important de l'économie canadienne. Elle englobe toutes les composantes de la planification et du design, de l'achat de services et de matériaux de construction, de la gestion de projets, de la construction et de la mise en application de projets. Cette industrie regroupe des architectes, des ingénieurs, des entrepreneurs, des fabricants de matériaux et d'équipement de construction, des maisons de financement, des institutions, des propriétaires et des promoteurs.

En 1992, la valeur des activités liées à la construction – qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou de réparations – s'est établie à 94 milliards de dollars. De ce montant, 50 milliards – soit environ 7 p. 100 du PIB du Canada – représentaient la valeur des travaux entrepris par des entrepreneurs indépendants qui comptent approximativement 680 000 employés. Le reste se rapporte aux travaux de construction menés par les ressources internes d'entreprises de services publics, de gouvernements et d'autres établissements dont l'activité principale n'est pas la construction. L'industrie compte environ 130 000 entreprises de construction. On évalue à 950 000 le nombre de personnes qui travaillent indirectement à la fabrication de produits et à l'offre de services liés à la construction.

Les entrepreneurs en construction canadiens livrent une vive concurrence sur les marchés intérieurs, mais peu d'entre eux possèdent une part du marché mondial. En effet, les ventes à l'exportation des entrepreneurs en construction représentent moins de 2 p. 100 des activités nationales. Par contre, les ingénieurs-conseils canadiens ont une présence beaucoup plus solide à l'étranger et plusieurs cabinets ont acquis une réputation internationale. On évalue à 10 p. 100 la proportion de la facturation totale du secteur du génie-conseil qui provient de l'exportation.

L'un des défis que doit relever l'industrie consiste à regrouper toutes les composantes des grands projets industriels et commerciaux clés en main, au pays et à l'étranger.

L'industrie de la construction se tire remarquablement bien d'affaires pour ce qui est du taux de productivité, composante essentielle de la compétitivité : de 1970 à 1986, celui-ci a connu une hausse annuelle moyenne de 2,8 p. 100. Mais, ces dernières années, le taux a baissé. Dans son mémoire, le Groupe de consultation souligne que, pour être compétitive dans les années à venir, l'industrie devra être en mesure d'adopter la technologie, les matériaux et les systèmes de gestion de pointe.

La construction est une industrie qui réagit beaucoup aux variations du cycle économique. Les marges de profit subissent les contrecoups d'une concurrence plus vive durant les ralentissements de l'économie ainsi que des pénuries de main-d'œuvre et de matériaux pendant les périodes de prospérité.

L'industrie canadienne de la construction s'est adaptée aux fluctuations de l'économie nationale. La concurrence se faisant de plus en plus vive à l'échelle internationale, les industries subissent des pressions croissantes en faveur d'une baisse des coûts. Or, la construction étant un intrant important pour de nombreux autres secteurs, l'industrie, les travailleurs et les pouvoirs publics doivent créer des partenariats pour assurer le bien-être économique total.

Évaluation et engagement de l'industrie

Les huit recommandations clés du Groupe de consultation sectorielle peuvent se résumer ainsi :

- les pouvoirs publics doivent rendre le marché accessible;
- l'amélioration de l'infrastructure matérielle est impérative;
- l'amélioration de la compétitivité passe par l'élimination de la dette publique, les moyens de financement innovateurs et un marché financier bien informé;
- il faut prôner des programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux;
- l'industrie doit coordonner la R-D et l'échange de technologie;
- le régime fiscal doit être équitable et concurrentiel à l'échelle internationale;
- les obstacles au commerce intérieur doivent être éliminés;
- le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent rationaliser leurs efforts au chapitre du commerce extérieur et accroître l'aide étrangère ainsi que le financement de projets internationaux à modalités contraignantes, afin de donner aux entreprises canadiennes la possibilité d'entrer en concurrence à l'étranger.

Le secteur privé, représenté par les associations nationales d'entrepreneurs en construction non résidentielle, d'architectes, d'ingénieurs-conseils et de constructeurs d'habitations, et par des syndicats nationaux, travaille déjà à de nombreuses questions

soulevées dans le rapport. Les paragraphes qui suivent décrivent quelques-unes des grandes initiatives de l'industrie.

- **Enseignement.** Les associations ont formé des réseaux avec des écoles et des universités pour instaurer des programmes coopératifs, stimuler la recherche, organiser des ateliers et promouvoir l'industrie de la construction. L'industrie et les syndicats, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, s'occupent d'offrir des programmes de perfectionnement dans le domaine technique et dans celui de la gestion d'entreprise. Ils participent très activement aux activités visant à faire connaître des programmes de formation nationaux comme les programmes Sceau rouge et Sceau or et, par l'intermédiaire de leurs associations locales, organisent des ateliers et des colloques à l'intention des sociétés membres. L'industrie et les syndicats participent aux discussions tenues à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre au sujet du perfectionnement, et collaborent activement aux Initiatives de partenariats sectoriels d'Emploi et Immigration Canada (EIC) pour ce qui est du perfectionnement des compétences. Les associations industrielles et les syndicats s'emploient à faire valoir les métiers de la construction et les métiers connexes dans le système d'enseignement, et souhaitent qu'un plus grand nombre de femmes envisage des carrières dans l'industrie. En outre, les associations diffusent des renseignements pour aider les entreprises à mieux communiquer avec les pouvoirs publics et les organismes adhérents.
- **Recherche et diffusion de la technologie.** Les associations ont des comités de recherche technique qui étudient des questions liées à la R-D, fournissent des renseignements et travaillent avec le gouvernement et ses organismes. L'industrie a l'intention de donner suite à la conclusion du rapport, selon laquelle « le secteur doit être le fer de lance de la croissance des entreprises et de la mise en valeur de la main-d'œuvre (les premiers intéressés), de la recherche subventionnée, de la formation et de la défense des intérêts de l'industrie ». Les associations prônent l'innovation en travaillant avec les universités et l'industrie, et en décernant des prix.
- **Finances.** Les associations industrielles communiquent avec le milieu financier afin de bien faire comprendre les besoins de l'industrie; elles sont notamment amenées à discuter avec des membres de l'Association des banquiers canadiens et des représentants du secteur des assurances afin de stabiliser les coûts. L'industrie fait de la recherche et présente des mémoires au gouvernement sur des questions fiscales et des sujets reliés ayant des répercussions sur la compétitivité de l'industrie.
- **Obstacles au commerce intérieur.** L'industrie appuie les efforts déployés pour éliminer les obstacles au commerce intérieur et, pour ce faire, diffuse des renseignements et fait des déclarations publiques.

- **Réglementation.** Les associations industrielles élaborent, de concert avec d'autres intervenants, des documents normatifs comme des contrats et des barèmes. Elles fournissent des renseignements sur les codes de pratiques, donnent des avis techniques et font office de centre d'information pour ce qui est des questions concernant l'industrie. Ces associations prônent des produits et des pratiques sans danger pour l'environnement. L'industrie communique aussi avec divers organismes en vue de simplifier la réglementation canadienne sur l'environnement.
- **Commerce extérieur.** Dans l'espoir d'améliorer l'accès à long terme aux marchés internationaux, par l'intermédiaire des associations qui la représentent, l'industrie participe à des détachements auprès d'institutions de prêt internationales, comme la Banque mondiale. Elle favorise aussi les échanges entre étudiants à l'échelle internationale. Les associations travaillent en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux et les ministères comme Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) ainsi qu'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada afin d'accroître les exportations canadiennes.

Engagements de l'État à l'égard du partenariat dans l'industrie :

Comme il s'était engagé à le faire en septembre dernier, le gouvernement a préparé une réponse à chacune des recommandations du rapport sectoriel. Voici, dans leurs grandes lignes, les engagements au sujet d'un partenariat pris par le gouvernement du Canada, qui représente l'enjeu public dans l'industrie de la construction et des projets d'immobilisation.

- **Marketing international.** Une aide sera fournie à l'industrie pour lui permettre d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de marketing international. L'engagement sans réserve de l'industrie s'imposera.
- **Recherche-développement.** Le gouvernement est prêt à aider l'industrie à étudier diverses options en ce qui touche le financement de sources privées et l'établissement de priorités en matière de R-D. Le gouvernement et l'industrie collaboreront pour renforcer et élargir un réseau de centres d'excellence en construction et en gestion de la construction.
- **Programme de chaires universitaires.** Pour resserrer les liens entre l'industrie de la construction et le milieu universitaire, le gouvernement aidera à mettre sur pied un comité de bénévoles qui évaluera le besoin d'établir un programme de chaires universitaires en R-D ainsi qu'étudiera les moyens de recueillir des fonds de sources privées.

- **Infrastructure.** Étant l'architecte de l'infrastructure nationale, l'industrie tient à ce que les questions liées à l'infrastructure soient abordées. Le gouvernement est prêt à collaborer avec l'industrie pour examiner les besoins futurs, entre autres en gestion, les retombées sociales ainsi que les options en matière financière et technologique. En juin, Investissement Canada organisera un atelier qui traitera de certaines de ces questions.
- **Consolidation des associations industrielles.** Le gouvernement appuie une démarche commune ou coordonnée de la part du secteur des projets d'immobilisation pour être informé et élaborer des politiques stratégiques sur des questions comme la R-D et les obstacles au commerce intérieur. Il propose d'examiner diverses solutions avec l'industrie et les travailleurs, notamment la possibilité de restructurer le Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction, organisme consultatif auprès du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- **Cadre de compétitivité sectorielle.** Un cadre de compétitivité sectorielle sera élaboré pour l'industrie de la construction et des projets d'immobilisation à partir de 1993-1994; il jettera les bases d'une coopération à long terme en s'attaquant aux problèmes décrits dans le rapport du Groupe de consultation. Ses objectifs sont d'obtenir la participation totale de tous les intervenants afin de déterminer les capacités de l'industrie à l'échelle mondiale et les tendances, de créer un contexte plus stable et sûr pour l'élaboration de politiques et de programmes ainsi que d'améliorer la coordination des initiatives prises à différents paliers de gouvernement.
- **Initiatives de la prospérité touchant l'ensemble de l'économie.** Plusieurs initiatives de l'État visant l'ensemble de l'économie, mentionnées à la section III du document, répondent aux recommandations formulées par le Groupe de consultation. Parmi celles-ci figurent l'amélioration de la diffusion de la technologie grâce à un financement élargi et à des liens resserrés entre l'industrie et le PARI; la rationalisation des points de prestation de divers services ainsi que l'amélioration de l'accès aux programmes et aux services fédéraux en technologie; l'amélioration de l'infrastructure de transport par des interventions influençant les décisions concernant le démarrage de projets de voirie prioritaires (routes et ponts); l'investissement dans les réseaux de transport canadiens afin d'assurer l'efficacité et la sécurité de ceux-ci.

Passer à l'action

Le gouvernement fédéral reconnaît que la vision de l'avenir de l'industrie exige des contributions considérables de tous les partenaires. Dans son rapport, le Groupe de consultation indique le type d'engagements qui devraient unir les partenaires pour l'atteinte d'un but commun.

Par l'intermédiaire de ses associations et des syndicats, l'industrie discute des questions qui la préoccupent avec de nombreux ministères, organismes et conseils consultatifs, dont Industrie, Sciences et Technologie Canada; Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada; Emploi et Immigration Canada; Travaux publics Canada; Énergie, Mines et Ressources Canada; la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre. Ce faisant, le secteur privé a obtenu les résultats escomptés en ce qui concerne la normalisation des compétences, la prestation de programmes de perfectionnement dans le domaine de la gestion et dans celui des métiers ainsi que l'étude de questions sociales, économiques et techniques. Aux côtés des gouvernements, les associations contribuent à fournir de l'information à toute l'industrie.

Le secteur privé a par contre eu moins de succès dans les domaines où les forces concurrentielles au sein de l'industrie ainsi que les disparités régionales et juridiques rendent la coopération plus difficile. Parmi les problèmes mentionnons les différences d'une province à l'autre en matière d'environnement et de réglementation; la préférence accordée aux fournisseurs et aux travailleurs locaux; la diffusion de la technologie entre les entreprises et le manque de coordination en matière de marketing. Toutefois, l'industrie et les syndicats ont montré qu'ils pouvaient atteindre des résultats par la collaboration, notamment au moyen des programmes de formation Sceau rouge et Sceau or, d'un programme national de reconnaissance professionnelle dans les métiers et de la reconnaissance mutuelle des ingénieurs et des architectes agréés.

Comme le prévoyait l'Exposé économique de décembre 1992, EIC coordonnera les travaux menés en collaboration dans le domaine du perfectionnement des compétences. Pour ce faire, il mènera diverses initiatives, dont des études sectorielles. L'industrie de la construction et ses organismes professionnels concernés, les ingénieurs et les architectes seront mis à contribution.

Le gouvernement fédéral veut participer activement au partenariat sectoriel. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson, aimerait en connaître davantage sur le partenariat dans le secteur. Lui et ses collègues s'adresseront toujours à l'industrie pour avoir des conseils durant la phase de mise en œuvre, qui continuera d'être menée par le secteur privé. D'autres ministères travaillent dans un cadre coordonné par ISTC en ce qui concerne l'étude de dossiers à long terme.

Si les cadres, les travailleurs, les provinces et les groupes communautaires réagissent de la même façon, il ne fait aucun doute que l'industrie canadienne de la construction et des projets d'immobilisation réalisera d'importants progrès au Canada et à l'étranger.

